



SITE DE CHALON s/S

Dispositif Relais de Socialisation et d'Apprentissage-32 rue Aristide Briand-71100 Chalon s/ S
Tél. 03 85 41 65 22
E-Mail : drsa.chalon@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I	Textes réglementaires-cadre de référence :	Page 3
	1) Textes de référence	
	2) Cadre départemental	
II	Fonctionnement :	Page 4
	1) Statut	
	2) Suivi départemental	
	3) Le site	
III	Admission :	Page 6
	1) Jeunes concernés	
	2) Procédure	
IV	Les objectifs:	Page 7
	1) Objectifs généraux	
	2) Pédagogie	
	3) Mise en œuvre	
	a) Les étapes	page .8
	b) Les actions	page 13
	c)Le suivi	page 19

I) Textes Réglementaires - Cadre de référence

1) Historique des Textes de référence

- BO n°13 du 28 mars 1996 : mesures de prévention contre la violence à l'école.
- Note du Men aux recteurs et inspecteurs d'académie de juin 1996.
- BO du 15 janvier 1998 organisation de la rentrée scolaire 1998 dans les collèges
- BO n° 25 du 18 juin 1998 : classes relais en collège
Organisation pédagogique et éducative.
- Loi contre les exclusions-98.657 du 29 juillet 1998- JO du 31 juillet 1998.
- Circulaire 98.120 du 12 juin 1998 du JO du 11 octobre 1998
- Conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999 décide de développer de façon importante les classes relais.
- BO n°11 du 15 octobre 1998

Circulaire du 02 octobre 1998 : lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement du partenariat. L'éducation est la condition première de la prévention.

- 10 mars 1999 : circulaire conjointe de la P.J.J et du directeur de l'enseignement scolaire.

- BO n°21 DU 27 mai 1999 : organisation scolaire Programmes « Nouvelles chances »

- BO n° 35 du 25 octobre 1999 :

Classes relais : organisation pédagogique
 organisation des contacts avec les milieux professionnels
 assurances
 encadrement des élèves par les aides éducateurs

- Note du Men : 24 juillet 2000

Objet : information sur les dispositifs relais

- Note du Men : 24 août 2000

Objet : textes relatifs au soutien aux équipes des dispositifs relais par les centres médico-psycho-pédagogique (CMPP) et les centres médico-psychologiques(CMP) des secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

- BO n° 30 DU 31 août 2000

Internat : plan de relance de l'internat scolaire publique

- Note d'information du Men sur les classes relais du 28 septembre 2000.

2) Cadre Départemental

Schéma départemental de développement des Dispositifs Relais :
avril 1999 - décembre 1999 - janvier 2000

II) Fonctionnement :

1) Suivi départemental

Un groupe de pilotage départemental est chargé du suivi des trois sites (Chalon, Macon, Le Creusot- Montceau). Il est composé de représentants désignés par les trois structures :

- Education Nationale

- Protection Judiciaire de la Jeunesse (Direction Départementale)
- Conseil Général DISS

Il est placé sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie et peut s'entourer de l'avis d'experts.

2) Statut

Le Dispositif Relais de Chalon s/Saône est rattaché financièrement et administrativement à un collège

support : Collège J. Prévert, 20 Route de Demigny, BP 95,71321 CHALON s/ Saône CEDEX

→ Une convention de fonctionnement a été signée par les différents acteurs de l'Education Nationale du bassin éducatif de Chalon.

Signataires :

- Inspecteur d'Académie
- Animateur du bassin d'éducation
- Assistante Sociale responsable départementale
- Médecin responsable départemental
- Principaux de collège : Camille Chevalier
Citadelle Verrerie
Jacques Prévert
Jean Vilar
Jean Zay
Vivant Denon (St Marcel)
Louis Pasteur (St Rémy)
La Varandaine (Buxy)
Louis Aragon (Châtenoy)
Le Petit Prétan (Givry)

La convention ne concerne que les élèves domiciliés sur le bassin de Chalon.

→ Une convention de partenariat a également été signée avec les organismes suivants :

- Protection Judiciaire de la Jeunesse (Direction Départementale)
- Ville de Chalon sur Saône
- Conseil Général (DISS)
- Secteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile
- Centre Médico-Psycho Pédagogique
- Mission Locale, Chambre de métiers, Centre de Formation pour Apprentis (CIFA) de Mercurey, Centre de Formation pour Apprentis de l'Industrie (CFAI) de Chalon sur Saône, Centre Médico-Psychologique

3) Le site

a. Implantation

Le Dispositif Relais de Socialisation et d'Apprentissage de Chalon est implanté dans un logement de fonction d'instituteur mis à disposition par la Mairie de Chalon s/S.

Ce logement est situé au rez-de-chaussée du groupe scolaire J. Macé, 32 rue A. Briand, Chalon s/S

Cette implantation hors du collège fait partie du projet pédagogique.

b. Financement

Au titre du contrat de ville, le Dispositif a reçu la somme de 20 000 F (juin 2001) pour l'achat de matériel d'équipement.

Une subvention de 30000F du Conseil Général a été versée (mars 2001) pour les frais de fonctionnement, de même qu'une subvention de 10 000F du Ministère de l'Education Nationale. La PJJ a reconduit sa subvention de 15 000F (septembre 2001)

c. Pilotage

Le groupe de pilotage se réunit tous les 15 jours dans l'un des collèges du bassin. Il tient lieu de commission d'examen et de suivi.

Une synthèse des avis est établie par le responsable administratif et transmise à l'Inspection Académique.

Il est composé de :

- M Lavigne, animateur du bassin, Responsable Administratif
- Mme Godon, Principal du Collège J. Prévert, Responsable de la Gestion Financière et du Personnel
- Mme Leborgne, Principal adjoint du collège J. Zay, responsable pédagogique
- M Loriot, Instituteur spécialisé, Référent
- Drs Mangeney, Deville Bichot Médecins de santé scolaire
- Mme Bobey, Assistante Sociale scolaire
- M Carion, Directeur CAE
- Mme Faure, Educatrice de la PJJ, détachée à mi-temps sur le dispositif
- M Best, Centre médico -social

d. l'Equipe d'encadrement

Coordination : M.Loriot, Instituteur Spécialisé

Enseignement : Professeurs de collège et autres intervenants

Soutien Educatif : Mme Faure, Educatrice de la P.J.J

Accompagnement : un aide éducateur

III) ADMISSION

1) Jeunes concernés

Avant que l'accès au dispositif ne soit proposé, des démarches auront été engagées dans l'établissement scolaire d'origine pour rechercher, à l'interne, tous les aménagements susceptibles d'améliorer la situation. Ce dispositif ne doit pas être considéré comme un premier recours.

Ce dispositif vise à accueillir des jeunes de moins de 16 ans scolarisés dans un collège. Ces jeunes, en rupture avec la société et avec l'école, présentent généralement les caractéristiques suivantes :

- * absentéisme important
- * inappétence et passivité dans les activités d'apprentissage (repli sur soi, dépression)
- * conduites agressives

Le Dispositif Relais n'a pas vocation à accueillir les élèves de l'enseignement adapté ou spécialisé.

De même, ces jeunes ne devront pas être confondus avec des cas psychiatriques nécessitant une prise en charge médicalisée.

Les jeunes accueillis dans le dispositif peuvent bénéficier de mesures judiciaires ou administratives.

2) Procédure

Après avoir informé le jeune et la famille de la possibilité d'aide par la structure Dispositif Relais, le Chef d'établissement dans lequel est scolarisé l'élève adresse à la commission d'examen une demande accompagnée d'un dossier de situation dans lequel figure l'avis :

- * de l'équipe pédagogique
- * de l'Assistante Sociale et du Médecin scolaire
- * du Conseiller d'Orientation Psychologue
- * du Conseiller Principal d'Education
- * du Chef d'Etablissement

Ce dossier sera présenté par le Principal du collège d'origine lors de la commission d'examen.

La commission d'examen après étude du dossier transmet son avis à l'Inspecteur d'Académie qui décide de l'admission de l'élève dans le dispositif sous réserve de l'accord de ce dernier et du consentement de la famille ou du représentant légal.

Suite à la décision de l'Inspecteur d'Académie, le Référent rencontre la famille et le jeune et négocie les modalités d'accueil dans le dispositif (règlement, emploi du temps, convention...) La convention signée par les parents d'élèves, l'élève, le principal du collège d'origine d'une part, le Responsable du dispositif et le Référent d'autre part, sera retournée à l'Inspection Académique.

Le jeune admis dans le dispositif, conserve son statut de collégien.

IV) OBJECTIFS :

1) Objectifs généraux

Le texte d'orientation du 09 juin 2000 relatif au pilotage et à l'accompagnement... définit les objectifs généraux du Dispositif Relais.

Le Dispositif Relais doit permettre la rescolarisation et la resocialisation des collégiens en situation de rejet de l'institution scolaire.

L'objectif essentiel est de réinsérer durablement ces élèves dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle en leur proposant de nouvelles modalités de scolarisation (ou de nouvelles stratégies d'apprentissage).

2) Démarche pédagogique

La spécificité du Dispositif Relais se définit par :

- a)
- * une prise en charge particulière de l'élève par une équipe d'encadrement renforcée (enseignants et éducateurs),
 - * un suivi individualisé (prise en compte des atouts et des points forts),
 - * une diversification des pratiques pédagogiques en réponse aux besoins du jeune,
 - * une valorisation des efforts et des progrès pour lutter contre la spirale de l'échec.

Il ne peut donc y avoir de programme préétabli, l'élève devenant acteur de sa formation. Cette approche individualisée permet de proposer des situations concrètes, d'engager des réalisations. Elle vient en complémentarité du projet d'établissement.

b) Elle devra aussi conduire le jeune à trouver des réponses à des questions sur la poursuite de son cursus scolaire.

c) La mise en place d'une telle démarche nécessite une réflexion commune entre les différents intervenants. Une réunion de concertation est fixée chaque lundi.

Conformément à la note du Men, nous avons pu mettre en place une rencontre mensuelle avec le CMPP nous permettant de réfléchir à la prise en charge spécifique du public du Dispositif;

3) Moyens mis en œuvre

Nous pensons que face à ces jeunes, en voie de marginalisation, le projet doit viser à recréer des liens entre le jeune et son environnement (adulte, famille, collègue...)

Ceci implique que l'équipe du Dispositif mette tout en œuvre pour que :

- * le dispositif soit un lieu d'écoute et de parole,
- * la famille accompagne véritablement le projet de son enfant (Le Dispositif réfléchit à la mise en place d'un groupe de parole pour les parents)
- * des partenaires soient impliqués pour la réussite du projet.

Les moyens utilisés feront appel aux « Nouvelles technologies » (Informatique, internet, vidéo...) ainsi qu'aux ressources culturelles locales (visites, rencontre avec des associations...)

a) LES ETAPES DU PROJET

Le dispositif relais propose une pédagogie organisée en 4 phases schématisées dans le tableau ci-dessous :

	Emploi du temps	Priorités	Conditions de passage
<p><u>PHASE 1</u></p> <p>Elaboration d'un projet individualisé</p> <p>« vers le jeune auteur »</p>	<p>Semaine 1</p> <p>Accueil du jeune uniquement au dispositif</p>	<p>Elaboration d'un projet individualisé négocié</p>	<p>Présentation du projet</p> <p>Accord du collège, du dispositif, des parents</p>
<p><u>PHASE 2</u></p> <p>Réalisation du projet individualisé</p> <p>« vers le jeune acteur »</p>	<p>Semaines 2 - 3 - 4</p> <p>Accueil au collège et au dispositif</p>	<p>Participation à certains cours au collège</p> <p>Respect de ses engagements</p>	<p>Bilan intermédiaire :</p> <p>Attitude socialement acceptable pendant les cours</p> <p>Respect des contraintes</p> <p>Certitude d'une volonté de travailler</p> <p>Livret d'accompagnement tenu à jour</p>
<p><u>PHASE 3</u></p> <p>Réintégration progressive</p> <p>« vers le jeune responsable »</p>	<p>Semaines 5 - 6 - 7</p> <p>Augmentation du temps d'accueil en collège</p> <p>Diminution du temps d'accueil au dispositif</p>	<p>Respect de ses engagements/projet</p> <p>Réalisation</p> <p>Négociation pour une présence accrue au collège</p>	<p>Synthèse :</p> <p>Présentation des réalisations faites au dispositif</p> <p>Définition d'un projet de sortie</p> <p>Livret d'accompagnement tenu à jour</p>
<p><u>PHASE 4</u></p> <p>Rescolarisation</p> <p>« vers le jeune autonome »</p>	<p>Collège à temps plein</p> <p>Ou</p> <p>Emploi du temps adapté au projet</p>	<p>Insertion dans une classe, dans la vie d'un établissement</p>	<p>Suivi sur site</p>

PHASE 1

Elaboration d'un projet individualisé

→ vers le jeune « auteur »

Un temps de réflexion et une prise de recul sont nécessaires à l'équipe éducative et à l'élève. C'est pourquoi une première semaine avec une prise en charge uniquement au DRSA sera proposée au jeune.

Ce temps doit permettre de créer un espace de parole afin de définir des objectifs avec l'accord du jeune et ainsi de mettre en place un projet individualisé.

Le projet du jeune devra faire apparaître des objectifs négociés pour chaque pôle d'activité proposé :

- * pôle enseignement
- * pôle connaissance de soi
- * pôle socialisation

Cette première semaine aura aussi pour objet de familiariser le jeune avec l'outil informatique et les documents mis à sa disposition.

CONDITIONS DE PASSAGE :

Livret d'accompagnement tenu à jour.

Avant la réintégration de l'élève à temps partiel dans sa classe, les objectifs seront expliqués à sa classe par le professeur principal, le conseiller principal d'éducation ou le principal du collège.

En fin de semaine, le jeune assisté par le référent du DRSA, et en présence de ses parents, présentera son projet à l'équipe éducative restreinte (professeur principal, principal adjoint, CPE). Les délégués de classe peuvent y être associés.

La prise en charge par le Dispositif Relais pourra être de l'ordre de 5 demi-journées, dès la deuxième semaine sans oublier que le projet est individualisé donc évolutif.

PHASE 2

Réalisation du projet :

→ vers le jeune « acteur »

Pendant cette deuxième étape, le jeune réintègre sa classe à temps partiel. Il sera présent dans les cours auxquels il porte un intérêt et dans lesquels il se sent à l'aise.

Dans la mesure du possible et afin d'éviter la marginalisation, chacune des actions sera l'occasion d'établir et/ou de réinstaller des liens avec le collège d'origine :

- * Echanges d'informations par le livret d'accompagnement (travail, comportement),
- * Rencontres entre le professeur principal (ou d'autres professeurs) et l'élève,
- * Reconnaissance du travail effectué au dispositif relais par les enseignants du collège.

CONDITIONS DE PASSAGE :

Le livret d'accompagnement doit être renseigné par les intervenants, les enseignants du collège et du dispositif.

Bilan intermédiaire pendant la 4^{ème} semaine d'une part avec l'équipe éducative du collège de rattachement et d'autre part avec le référent et le responsable pédagogique du Dispositif.

A la fin du bilan, les parents et l'élève sont invités à discuter de l'évolution du projet.

Après une analyse de son attitude au collège et au dispositif, la décision sera prise de son passage ou non en phase 3.

PHASE 3

Réintégration progressive

→ vers le jeune « responsable »

Arrivé à cette étape, le jeune doit retrouver progressivement sa place dans la classe.

Après négociation, chaque semaine, il réintègrera peu à peu les cours jusqu'à la complète application de l'emploi du temps.

CONDITIONS DE PASSAGE :

Synthèse à la fin de la prise en charge avec l'équipe éducative du collège de rattachement d'une part, le référent et le responsable pédagogique du DRSA d'autre part.

Le livret d'accompagnement doit être rempli par les intervenants et les enseignants du collège et du dispositif.

Les objectifs du projet individualisé pris en charge par le dispositif relais devront être atteints à la fin de cette étape.

De plus, l'élève aura défini les objectifs à atteindre après sa sortie et aura établi un planning des démarches à effectuer.

Les parents et les élèves sont présents à la fin du bilan pour prendre connaissance des propositions de suivi envisagées et pour formuler demandes et attentes.

PHASE 4

Réintégration dans la classe d'origine

→ vers le jeune « autonome »

L'élève retrouve sa classe à temps plein.

Lors de ce retour, il présente à ses camarades ses réalisations, ses évaluations, son projet personnel ainsi que ses engagements.

Pour le bon déroulement de la phase 4, il apparaît nécessaire que cette présentation s'effectue en présence du principal ou du principal adjoint.

Afin d'accompagner le jeune après son retour, le dispositif prévoit un suivi sur site et passe le relais à un membre de l'équipe éducative du collège.

b) LES ACTIONS

Enseignement

Remobilisation scolaire

Mathématiques

Français

Travaux pluridisciplinaires

Aide aux devoirs

Méthodologie

Connaissance de soi

Regard sur soi

Expression :

Natation

Arts plastiques

Education à la santé

Socialisation

Réalisation d'un Chef-d'œuvre

Education à la citoyenneté

Initiation aux premiers secours

Soutien éducatif

Enseignement

Fréquence : 5h30 à 6 h/élève/ semaine

Remobilisation scolaire

Intervenants : professeurs de collège, référent

Les séquences dispensées concerneront en priorité les matières fondamentales (mathématique et français).

Il ne s'agit pas de remise à niveau mais bien de remédiation, de remotivation, de mise à jour de compétences, ajustées autant que possible aux notions abordées par la classe d'origine.

Des évaluations seront faites et transmises au collège pour une prise en compte dans le bulletin scolaire.

Cependant, nous travaillerons aussi les compétences transversales et interdisciplinaires (travaux pluridisciplinaires) et nous apporterons des méthodes d'apprentissage afin de rendre l'élève autonome.

Aides aux devoirs et méthodologie

Intervenants : aides éducateurs

Un temps pourra être consacré au suivi des devoirs.

Des heures seront réservées à l'aide aux devoirs et à l'apprentissage des leçons. Ainsi une aide méthodologique sera apportée à l'élève (gestion du travail, des outils, du temps...)

« connaissance de soi »

« Regard sur soi »

Intervenants : référent

Fréquence : 3/4h à 1 heure/élève/ semaine

Afin que l'élève devienne responsable de son projet, nous lui offrirons la possibilité de prendre du recul, de réfléchir sur ce qu'il fait ou ce qu'il vit.

C'est pour cela que nous engagerons un travail qui lui permettra d'exprimer ses goûts, d'évoquer ses loisirs, de pointer ses qualités et défauts ; de connaître ses points forts et définir ses attentes ; de mieux se situer, se positionner.

Expression

Natation

Intervenant : intervenant spécifique

Fréquence : 1 heure/élève/ semaine

Cette activité permettra au jeune de mieux connaître son corps, de se structurer dans un espace inhabituel et de surmonter les difficultés inhérentes à cet apprentissage.

Trois axes seront travaillés :

- l'endurance avec passage d'un brevet de natation
- la technique (amélioration ou et découverte d'une nage)
- la technique de sauvetage

Arts plastiques

Intervenant : intervenant spécifique

Fréquence : 1 heure et demie/élève/ semaine

Il s'agit là de solliciter son imagination, sa créativité. Il pourra par ce biais exprimer son ressenti tout en acceptant les contraintes.

Nous travaillerons l'image de soi, l'identité à travers différents supports (photo, film, peinture, matière ...) en vue d'une exposition en fin d'année .

Education à la santé

Intervenants : médecins scolaires

Fréquence : 1h30/élève /par semaine (intervention des médecins tous les 15 jours) .

Une jeu éducatif servira de base de travail pour définir les thèmes que les élèves voudront aborder mais aussi pour analyser les besoins et les priorités. Le choix d'un thème pourra être individuel ou collectif et sera l'occasion d'engager le jeune dans un travail de recherche d'informations en utilisant différents outils (écrits, vidéo, logiciels, internet, ressources du monde associatif).

Une évaluation des savoirs et du savoir- être concernant le thème choisi sera établie en fin de parcours.

Socialisation

Chef d'œuvre

Intervenants :réfèrent, aides éducateurs, partenaires (CIO, Entreprises...)

Fréquence : 1h30 à 2 h/élève/semaine

projet personnel

Il s'agit de prendre appui sur un souhait personnel de l'élève. Le travail devra aboutir à une réalisation personnelle (dossier sur un thème, stage en entreprise, visites, ...). Nous dépasserons le cadre des apprentissages en éveillant la curiosité, en donnant le goût de la recherche, en aidant à accepter les contraintes. A travers une mise en situation, nous rendrons l'élève plus autonome en le responsabilisant. Cette réalisation sera l'occasion d'un travail pluridisciplinaire.

projet collectif

Dans la mesure du possible, un temps pourra être dégagé pour un travail plus collectif , (culturel, sportif...) selon les prises en charge.

Education à la citoyenneté

Intervenant : agent de justice PJJ

Fréquence :1h30 /élève/semaine.

Pour une action collective et une circulation de la parole , il semble important d'aider les jeunes à élargir leur vision du monde , à ouvrir le champ de leurs possibilités en abordant des questions sur la citoyenneté , sur la place de l'individu dans la société , sur le fonctionnement du monde, etc ...

Pour cela, un jeu éducatif servira de base de travail pour définir les thèmes que les élèves voudront aborder, il permettra également d'analyser les besoins et de fixer les

priorités. Le choix d'un thème pourra être individuel ou collectif et sera l'occasion d'engager le jeune dans un travail de recherche d'informations grâce à différents outils (écrits, vidéo, logiciels, internet, ressources du monde associatif, visites).

Une évaluation des savoirs et du savoir-être concernant le thème choisi sera établie en fin de parcours.

Initiation aux premiers secours

Intervenant : Intervenant Croix rouge

Durée : 3h/élève

Il s'agit d'apporter aux élèves des connaissances dans le domaine du secours pour les responsabiliser afin qu'ils adoptent une attitude citoyenne.

Cette formation visera l'obtention du diplôme d'initiation aux premiers secours. L'examen de vérification des connaissances se fera lors de la dernière séance dans les locaux de la Croix Rouge. Ce moment sera l'objet d'une information concernant la formation supérieure (attestation de formation aux premiers secours) à laquelle ils pourront s'inscrire personnellement.

La visite d'un véhicule médicalisé pourra avoir lieu.

Module soutien éducatif

Intervenant : éducatrice de la PJJ

Fréquence : un entretien tous les quinze jours et suivant les besoins

La fréquentation du dispositif est jalonnée par des entretiens :

-Entretien d'accueil en présence des parents , tout en insistant avec eux sur le mode de vie de l'enfant , les problèmes qu'il leur pose ou leur a posés.

-Entretiens réguliers avec l'enfant

En collaboration avec les autres intervenants, le contenu de ces entretiens pourra servir à mieux comprendre, ce qui s'est passé dans le cursus scolaire de l'enfant , ce qui a pu le mettre en difficulté , cela permettra de mieux cerner « le blocage » et de mieux construire un « après » en travaillant avec l'intervenant social désigné sur les relations familiales et environnementales.

L'éclairage éducatif doit permettre de trouver les moyens de réinvestir la scolarité ; il doit également aider à lui redonner.

c) LE SUIVI

Liens - échanges - rencontres - évaluations

Le référent rencontre :	Avant la prise en charge	Pendant la prise en charge	Après la prise en charge
Le jeune	Présentation du dispositif Signature de la convention	« Regard sur soi » Projet « chef d'œuvre » Enseignement pluri-disciplinaire Présentation du projet Bilan intermédiaire Synthèse	Suivi sur site
La famille	Présentation du dispositif Signature de la convention	Présentation du projet Bilan intermédiaire Synthèse Groupe de parole parents	Groupe de parole parents Point sur l'évolution de la situation de l'élève
Le collège : Principal, Principal Adj Professeur principal Conseiller d'éducation Assistante sociale scolaire Médecins scolaire Conseiller d'orientation	Présentation du dispositif Signature de la convention	Présentation du projet Bilan intermédiaire Synthèse	Point sur l'évolution de la situation de l'élève
Les partenaires : Educateurs PJJ Assistants sociaux du secteur Médecins, infirmiers CMP, CMPP Employeurs	Recueil d'avis pendant la Commission d'examen et de suivi	Bilan intermédiaire Synthèse	Point sur l'évolution de la situation de l'élève
La commission d'examen et de suivi	Etude du dossier de situation	Evolution de la situation des élèves admis	Evolution de la situation des élèves sortis

Dans le souci d'un suivi toujours plus individualisé, il sera toujours possible d'organiser des entretiens entre les différents acteurs suivant les besoins.